



VEYRIER-ENSEMBLE

INDÉPENDANT ET SANS PARTI PRIS

Février 2021

VOS ELU·E·S

Conseil administratif



Aline Tagliabue Besson

Conseil municipal

*Jacques Charles
Anne Batardon Chavaz
Jean-Louis Gämperle
Joël Jousson
Sinan Kapanci
Serge Luisier
Serge Zanicoli*

Président V-E

Serge Zanicoli

Nous avons à coeur d'écouter toutes celles et tous ceux qui résident sur la commune, qu'ils soient du Village, de Vessy ou de Pinchat !

Nous sommes le seul **parti indépendant** de Veyrier, sans aucun lien avec un parti cantonal ou national.

Notre seul intérêt :
VEYRIER

Prenez contact avec nous :
contact@veyrier-ensemble.ch

Suivez-nous sur:
veyrier-ensemble.ch
... et sur notre page Facebook

Le mot de Madame le Maire

Chères habitantes, chers habitants,

Je tiens à vous souhaiter mes meilleurs vœux pour une année 2021 plus sereine permettant à chacun·e d'entre nous de pouvoir exercer son activité et de retrouver du lien social, indispensable pour le bien-être de tous.

Tout un pan de notre économie vit une période dramatique, qui met à mal tout ce qui touche à la restauration, à la culture, aux sports et aux loisirs.

La commune, dès mars 2020, a soutenu tous les exploitants qui n'ont pas pu travailler et continue aujourd'hui en les exonérant de leur loyer. J'espère que tous les propriétaires sont sensibles à ce devoir de solidarité, dans la mesure de leurs moyens.

Les effets de la pandémie ont rendu plus difficile le fonctionnement de notre administration.

La majorité de nos réunions se fait en visioconférence et les procédures diverses auxquelles nous sommes soumis avec l'Etat ont tendance à être traitées au ralenti.

Néanmoins je tiens à vous dire que l'ambiance dans la gestion de la commune est excellente, tant au sein du Conseil administratif qu'au niveau des liens avec le Conseil municipal et les divers collaborateurs. La tâche n'est pas simple, nous héritons de dossiers complexes qui nous l'espérons pourront bientôt être réglés avec satisfaction.

Avec mes deux collègues, Jean-Marie Martin et Christian Robert, nous souhaitons mettre en priorité la collaboration, le partage des responsabilités et la communication. Dans la mesure du possible, des séances publiques auront lieu trois fois par année pour échanger et partager nos opinions et nos préoccupations.

J'aurais aimé en tant que maire, et au nom de Veyrier-Ensemble, être plus présente sur le terrain, mais la pandémie en a pour l'heure décidé autrement. Peut-être aurai-je la chance de vous adresser quelques mots à l'apéritif communal qui aura lieu lorsque les conditions le permettront.

Avant de conclure, je vous donne quelques informations sur les chantiers en cours:

- Après de nombreuses difficultés rencontrées, les travaux de la nouvelle salle communale vont reprendre ce printemps et nous devrions pouvoir envisager une inauguration fin 2021.
- Le chantier des Grands-Esserts devrait débuter fin 2021.
- Une priorité sera donnée à la réaffectation de l'ancienne salle communale pour des locaux publics (médiathèques, locaux pour sociétés et salle pour le Conseil municipal).
- Divers événements et options nouvelles sont et seront mis en place afin d'améliorer le fonctionnement de nos déchèteries qui posent de nombreux problèmes!
- La sécurisation du centre de la commune et des chemins nécessitant des zones 30 km/h, voire 20 km/h se poursuit.
- Un événement marquant devrait avoir lieu cet été, entre mi-juin et mi-juillet : dénommé « Le champ des possibles », sous la forme d'un village éphémère sur le plateau de Vessy, qui mettra en avant le vivre-ensemble, l'agriculture, l'écologie, la consommation locale et la culture.

D'ici là, que tous mes vœux de bonne santé vous accompagnent, en espérant que ce projet puisse symboliser un retour à la normalité, autour d'un brunch avec de bons produits du terroir, d'un concert, d'une conférence ou tout autre moment de convivialité tant apprécié à Veyrier.

Le maire, Aline TAGLIABUE-BESSON

VEYRIER-ENSEMBLE



Budget 2021

Les revenus du budget 2021 s'élèvent à CHF 32'560'000.- et le résultat présente un excédent de charges (une perte) de CHF 612'000.-

La valeur du centime additionnel est maintenue à 38ct.

Nous souhaitons apporter un éclairage sur deux thèmes, qui ont été repris par la presse genevoise:

- 1) Faut-il craindre ce troisième budget déficitaire?
- 2) L'augmentation des indemnités annuelles de CHF 1'000.- par conseillère, conseiller municipal-e est-elle appropriée?

Faut-il craindre ce troisième budget déficitaire?

Quels sont les éléments permettant de soutenir ce budget, voté par le Conseil municipal?

Un premier facteur provient du mécanisme du calcul des revenus de l'impôt.

Les données fiscales prévisionnelles sont transmises par l'AFC (Administration Fiscale Cantonale) pour l'établissement de nos budgets, tout comme les revenus définitifs d'une année lors de la clôture des comptes. Cependant, les revenus définitifs contiennent, contrairement au budget, un reliquat d'impôts non prélevé lors des précédentes années, ce qui a pour conséquence d'avoir généralement des revenus plus importants dans les comptes clôturés que dans les budgets.

Les excédents de revenus entre 2015 et 2018 se sont élevés à CHF 6'300'000.-

Il y a donc souvent un écart important entre l'estimation et les chiffres définitifs des revenus.

Ces excédents de revenus ne pouvant être comptabilisés dans les comptes de fonctionnement, ils viennent augmenter la fortune de la commune.

L'excédent de charges est financé par notre fortune communale qui s'est accrue légitimement avec nos revenus. Nos pertes ne sont en aucun cas financées par une augmentation de la dette!

L'autre facteur est lié à l'introduction de la RFFA (Réforme Fiscale et Financement de l'AVS), qui autorise les communes à présenter un budget déficitaire entre 2020 et 2027, pour autant que l'excédent de charges soit inférieur à la perte estimée découlant de l'introduction de la RFFA. Pour la commune de Veyrier cette perte est estimée à CHF 614'000.-

Comme nos excédents de charges de 2020 et 2021 sont inférieurs à la perte estimée RFFA, la commune n'est plus obligée de prévoir un retour à l'équilibre dans le budget 2021.

L'augmentation de CHF 1'000.- par an des indemnités des conseillères et conseillers municipaux est-elle appropriée?

L'indemnité ordinaire n'a pas évolué depuis de nombreuses années et est fixée à CHF 3'000.- **par an**. Depuis 2015, cette indemnité est soumise à l'impôt, ce qui a eu pour effet de diminuer sa valeur d'environ 25%.

Par conséquent, augmenter l'indemnité de CHF 1'000.- par conseiller-e municipal-e et par an ne semble pas exagéré. Un travail conséquent leur est demandé, notamment dans les commissions. Les thèmes discutés se multiplient et se complexifient, ils demandent davantage d'investissement.

Une augmentation de CHF 25'000.- pour l'ensemble du Conseil municipal ne semble en aucun cas exagéré en regard de l'importante charge de travail actuelle et future.

Les commissaires des finances : Jacques CHARLES, Sinan KAPANCI, Jean-Louis GÄMPERLE

Plan directeur Communal et densification de la zone 5, zone villas

Le Plan directeur Communal (ci-après PdCom) est le principal document d'appui pour un développement planifié et harmonieux des constructions dans la Commune.

Le Canton de Genève a mis à jour le sien, dénommé PdCant 2030, et impose désormais à toutes les communes une mise à jour de leur plan directeur en adéquation avec celui du Canton.



Pour les communes périurbaines, comme Veyrier, la zone 5, anciennement dénommée zone villas, couvre une part très importante de la zone à bâtir, environ 85%. La formulation d'une stratégie d'évolution, d'organisation ou encore de préservation de la zone 5 constitue le sujet principal de la mise à jour de son PdCom.

La révision de la loi cantonale (LCI), en janvier 2013, a permis d'augmenter considérablement la densité bâtie et la zone 5 a subi depuis lors une densification totalement désordonnée.

Jusqu'à peu, les dérogations de densité relatives aux parcelles de moins de 5'000m² étaient systématiquement accordées par le Département cantonal et sans tenir compte de la position du Conseil administratif.

Le 28 novembre 2019, suite à ce constat alarmant, le Conseil d'Etat décrétait un gel total des dérogations de densité pour une durée de 2 ans.

Le 19 janvier 2021, ce décret a été abrogé au profit de l'importante modification votée par le Grand Conseil en octobre 2020. La nouvelle teneur de l'art 59 alinéa 4 LCI autorise une dérogation de densité jusqu'à 0.48 (cf. 48% de la surface) comme auparavant, mais uniquement dans des périmètres de densification accrue. Ces périmètres étant déterminés par les Communes dans le cadre de la révision de leur PdCom.

L'autre évolution est une compétence plus importante donnée aux communes dans l'évaluation qualitative des projets pour l'obtention de la dérogation de densité.

Pour Veyrier, un indice de perméabilité des sols est désormais requis, ainsi que l'obligation de maintenir une importante surface en pleine terre. Appliquer notre charte environnementale, haies vives et essences indigènes fait également partie des nouveaux critères à respecter.

La question des gabarits admissibles a soulevé de nombreux débats au sein de la commission du PdCom. L'insertion de bâtiments à toit plat d'un gabarit de 3 niveaux (Rez+2) sur de petites parcelles de 1'000 à 1'200 m² constitue une rupture d'échelle manifeste avec le bâti environnant.

La commission s'est beaucoup investie pour que des règles claires soient appliquées, en lien avec la surface de la parcelle, sa situation géographique, la proximité d'axes de mobilité importants et les lieux d'implantations stratégiques.

Cette volonté de limiter les gabarits est un gage d'harmonie du paysage bâti, mais également une protection de la vie privée de chacun, face à ces nouveaux bâtiments surplombant le bâti existant.

La carte définitive, avec ces limitations de gabarits et les zones de densification accrue, est en phase d'élaboration finale par notre administration communale et sera débattue au sein de la commission du PdCom. Elle devra encore être validée par le Conseil municipal, puis recevoir l'aval des autorités cantonales.

Dans l'intervalle, notre Conseil administratif s'appuie sur ces nouvelles règles pour accorder, ou refuser, les dérogations de densité liées aux nouvelles demandes d'autorisation de construire.

VEYRIER-ENSEMBLE



Route de l'Uche Une parcelle 5209 qui s'impatiente...

Un bref historique

Dès janvier 2016, le groupe Veyrier-Ensemble intervient au Conseil municipal, afin que cette parcelle de 4'169m² soit préservée de toute habitation.

Nous avons argumenté en soulignant qu'il se construisait suffisamment de logements sur le territoire communal. Notre commune ne possédant que très peu de parcelles constructibles, celle-ci pouvait être aménagée afin d'apporter une utilité sociale et permettre tout à la fois des rentrées fiscales bénéfiques.

Deux ans plus tard, cette proposition est enfin acceptée à l'unanimité par les commissions de l'aménagement et du Plan directeur Communal (PdCom). Cette parcelle sera donc réservée à un usage de type «administratif» et social.

Le projet

Un petit bâtiment comprenant :

- Une nouvelle buvette mieux située, pour le Veyrier-Sports et les autres sociétés ;
- Des vestiaires et des locaux techniques en sous-sol, étant rappelé que les vestiaires actuels occupent les locaux de la protection civile, figurant ainsi parmi les pires vestiaires de Suisse, et dont la sécurité laisse sérieusement à désirer ;
- Un espace de rencontre et de jeux ;
- Des locaux à louer, destinés à une ou plusieurs PME, par exemple un cabinet médical.

Où en sommes-nous ?

Veyrier-Ensemble a défendu le déclassement de la parcelle 5209 en zone 4B (gabarit maximum 10m hors sol), quand certains élus souhaitaient une densité plus importante. Ce déclassement en zone 4B est finalement accepté par le Conseil municipal en mars 2020.

Un autre projet...

Rappelez-vous, lors de notre dernière campagne électorale, nous avons proposé la création d'une «Maison citoyenne» sur le territoire communal.

Lieu de partage et de rencontre, cette idée reste d'actualité.

Nous reviendrons sur ce sujet dès que le «feuilleton» de la future salle communale sera terminé, ce qui nous amènera certainement à fin 2021... mais le dossier est entre de bonnes mains !

Notre Conseil administratif présentera alors son projet de réaménagement de l'espace compris entre l'ancienne salle communale et la «maison Prins».

Ce projet, nous l'espérons, tiendra compte de notre proposition.

*Les commissaires de l'aménagement du territoire et des constructions:
Anne BATARDON, Jean-Louis GÄMPELLE, Serge LUISIER, Serge ZANICOLI*

Vous avez une question ?

Ecrivez-nous !
Nous vous répondrons très volontiers

contact@veyrier-ensemble.ch



Et n'oublions pas de soutenir nos commerçants,
ils en ont besoin plus que jamais !